

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté des Sciences pour la formation Master Physique est composée comme suit :

Parcours Europhotonics

Président(e) :

- **Amélie LITMAN (EC)**

Membres :

- **Frank WAGNER (EC)**
- **Jean-Yves NATOLI (EC)**

Parcours Physique

Président(e) :

- **Laurent RAYMOND (EC)**

Membres :

- **Serge LAZARINI (EC)**
- **Christophe ALMARCHA (EC)**
- **Olivier AGULLO (EC)**

Parcours Physique enseignement à distance

Président(e) :

- **Céline MARTIN (EC)**

Membres :

- **Xavier LEONCINI (EC)**
- **Caroline MOSSE (EC)**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2023



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

